

**Réponse à la question n° 203
de M. François Miche (PS)
relative aux mesures d'accueil pour les personnes paupérisées**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 30 octobre 2023, M. F. Miche a posé la question suivante:

"La paupérisation et la précarité explosent. Dans le périmètre de la gare, plusieurs mesures d'accueil pour les personnes précaires ont été supprimées. Les personnes précaires avaient jusque-là un point de chute en journée, auprès d'associations et d'institutions. Elles n'ont désormais pratiquement plus rien à proximité. Quand je rentre tard le soir, il arrive fréquemment qu'une de ces personnes m'interpelle pour un simple bout de pain. Des restaurateurs du coin m'ont fait signe par rapport à cela, ainsi que des chaînes de fastfood. Lorsque l'on passe la journée, on peut voir aussi des personnes, des working poors et des précaires qui dorment le jour, car les différents organismes qui devraient les accueillir sont saturés et n'arrivent plus à les accueillir. Au vu de cette trentaine de personnes qui cherchent un toit et qui ne le trouvent pas, tant de jour que de nuit, je m'interroge et me permets de vous demander que compte faire la Ville de Fribourg pour remédier à cette situation extraordinaire?"

Réponse du Conseil communal

Les personnes qui n'ont pas d'autre solution pour passer la nuit sont accueillies au Foyer de la Tuile. Durant la journée, Banc public offre des repas chauds à prix avantageux et la possibilité de passer du temps à l'abri. Le Seuil (Tremplin) fournit aussi des repas. Ces institutions sont effectivement très chargées et travaillent à la limite de leurs capacités. Mais elles peuvent en l'état accueillir toutes les personnes, en particulier tous les résidents fribourgeois en ce qui concerne la Tuile (priorité d'accueil) ; si la Tuile ne dispose plus de place, elle adresse la personne dans un autre lieu d'hébergement d'urgence, par exemple à Lausanne.

Si les institutions précitées ne peuvent plus faire face à la demande, la Ville dispose d'un plan d'hiver pour l'hébergement d'urgence. La Tuile peut ainsi demander au Conseil communal d'activer ce plan, qui permet l'ouverture d'un abri souterrain, afin d'augmenter fortement les capacités d'hébergement. Ce plan est prêt à être activé à court terme.

Nous notons aussi que des personnes qui ont, ou pourraient demander un statut de l'asile font partie de ces personnes. Si elles déposent une demande d'aide auprès d'ORS SA (société chargée par le Canton de s'occuper de cette population), elles obtiennent une place dans un lieu d'hébergement. Cela vaut en particulier pour les personnes en provenance d'Ukraine.

A notre connaissance, il n'y a pas eu de diminution du nombre de places d'accueil dans les institutions sociales chargées de l'accueil.

Sur le plan humain, le constat présenté dans la question est évidemment difficile. Mais le dispositif d'accueil est suffisant et prêt à faire face à une augmentation du nombre de personnes.